



MODULES DE FORMATION CONTINUE

MALTRAITANCE ET BIENTRAITANCE EN INSTITUTION

RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

Taux de satisfaction de nos stagiaires pour l'année 2023 : 95,74 % (93,13 % en 2022)

- Pour le 2^{ème} semestre 2023 : 95,52 %
- Pour le 1^{er} semestre 2023 : 95,95 %

Si vous désirez des informations complémentaires, vous pouvez contacter le service communication ALAJI : Contact-formations@alaji.fr

PRE-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Prendre conscience des comportements pouvant constituer une maltraitance à l'encontre des personnes âgées et/ou handicapées.
- Identifier le positionnement professionnel et éthique lié aux concepts de bientraitance et de maltraitance.
- Développer des comportements positifs dans la relation à l'autre en fonction des situations professionnelles rencontrées et des personnes.

CONTENU DE LA FORMATION

Définition de la maltraitance

- La place de la vieillesse et du handicap dans notre société : représentations sociales
- Analyse des représentations, des discours concernant les bonnes et les mauvaises pratiques
- Les différents types de maltraitance dans les pratiques
- Analyse statistique sur la maltraitance en établissement
- Les facteurs de risque liés à la personne accueillie, au milieu et à l'infrastructure

Le glissement de la bientraitance à la maltraitance

- Sommes-nous bientraitants ?
- Réflexion sur les comportements développés face aux situations rencontrées quotidiennement

- La violence et l'agressivité dans la relation de soin
- Le syndrome d'épuisement professionnel : le « burn-out »

Sur le chemin de la bientraitance

- Respecter la dignité et la liberté de chacun
- Les chartes des droits et des libertés de la personne âgée dépendante et de la personne accueillie
- Le positionnement professionnel et éthique du soignant
- Les limites du pouvoir du personnel soignant
- Le repérage des maltraitances
- La révélation des faits
- Le développement des bonnes pratiques et des comportements positifs dans la relation à l'autre

Les données réglementaires et législatives essentielles

- La circulaire du 03/05/2002 relative à la prévention et à la lutte contre la maltraitance envers les adultes vulnérables
- Le « Plan de développement de la bientraitance et de renforcement de la lutte contre la maltraitance » du 14/03/2007
- La loi dite « Kouchner » sur le droit des patients
- Le code pénal : obligation de dénonciation, protection des salariés qui procèdent à un signalement et prévention des maltraitances

DURÉE

3 jours.

METHODES MOBILISÉES

- Formation en présentiel et présentiel enrichi
- Activités individuelles, en ateliers et en sous-groupes
- Formateurs professionnels issus des métiers du sanitaire et social

MODALITÉ D'EVALUATION

- Évaluations formatives
- Évaluations sommatives

- Attestation de fin de formation et de compétences remise à chaque participant

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Prise de contact avec un chargé de développement
- Établissement d'une convention de formation et Inscription sur l'action concernée

Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :

<https://alaji.fr/category/sites-de-formation/>

CONTACTS



03.83.58.18.28



<https://www.alaji.fr/contact/>

ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d'un entretien avec le référent handicap d'Alaji.



TARIF

- Tarif individuel indicatif de 294 € net de taxes, nous consulter pour un devis précis
- En inter et en intra : nous consulter

DERNIÈRE MISE À JOUR

22/01/2024